

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS1004

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo,  
M. Gomès, M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et  
M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 19

Avant la dernière phrase de l'alinéa 67, insérer la phrase suivante :

« Ils incluent la prise en charge des frais de transport et de logement des bénéficiaires de contrats d'apprentissage et de professionnalisation. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir la prise en charge des frais de transport et de logement des bénéficiaires de contrat d'apprentissage et de professionnalisation par les opérateurs de compétence.